

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2025/049

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 25
DATE DE CONVOCATION : 14 MARS 2025

SÉANCE EN DATE DU 31 MARS 2025

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 17 : RÉALISATION DU JOURNAL D'INFORMATION DE LA VILLE DE SARRALBE :
AVENANT AU MARCHÉ**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Pénélope Heymes, conseillère municipale, qui précise : « que par délibération du conseil municipal en date du 5 avril 2022, la commune de Sarralbe a confié à la société L'HUILLIER la réalisation d'un journal d'information de la ville de Sarralbe. Ce marché a été conclu à compter du 21 juin 2022 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par voie expresse pour la même durée. Le contrat prend fin le 20 juin 2025.

Il est nécessaire de prendre un avenant pour la réalisation du deuxième bulletin de fin d'année 2025. »

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- autorise M. le maire à signer l'avenant avec la société L'HUILLIER selon le nombre de page d'un bulletin municipal, avec prolongation du délai du marché jusqu'au 31 décembre 2025 aux conditions détaillées dans le tableau ci-après :

Nombre de page	Ancien tarif	Augmentation	Nouveau tarif
24 pages	1 850 € HT	90 € HT	1 940 € HT
28 pages	2 190 € HT	110 € HT	2 300 € HT
32 pages	2 450 € HT	120 € HT	2 570 € HT
36 pages	2 700 € HT	130 € HT	2 830 € HT
40 pages	2 950 € HT	147 € HT	3 097 € HT
44 pages	3 200 € HT	160 € HT	3 360 € HT
48 pages	3 450 € HT	170 € HT	3 620 € HT
52 pages	3 700 € HT	185 € HT	3 885 € HT
56 pages	3 950 € HT	190 € HT	4 140 € HT
60 pages	4 200 € HT	200 € HT	4 400 € HT
64 pages	4 450 € HT	220 € HT	4 670 € HT
68 pages	4 700 € HT	230 € HT	4 930 € HT

- prend acte que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal 2025.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 07 avril 2025

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 04 avril 2025
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

